

**DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD***Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO***ARRONDISSEMENT
DE SARTENE****Séance du 12 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 18 heures 30

Date
DateLe Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Absents excusés :
Absents non excusés :
Pouvoirs :.
Secrétaire de séance :**Objet : VOTE DES TAUX RELATIFS AUX DIFFERENTES TAXES**Le Président propose pour l'année 2024 de conserver les mêmes taux d'imposition par rapport à 2023. Le produit attendu est de **176 272.00 €** selon les détails présentés dans le tableau ci-après.

Il précise que suite à notre adhésion à la CCSVT une partie de la TH est maintenant perçue par la Communauté des communes (ex : part du département) ainsi que la totalité de la CFE.

Cependant, à travers les attributions de compensation mises en place dans le cadre de la CLECT, la Commune percevra la somme de **151 350.00 €** en retour de la CCSVT.

TAXES	BASE 2024	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
TH	413 000.00	13.37 %	55 218.00
TF (BÂTI)	559 400.00	21.64 %	121 054.00
TF (NON BÂTI)	/	/	/

176 272.00

Le Président demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité des membres présents les taux proposés par son Président.

Le Président,
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur Le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2024
Et de sa publication le